

## ANNEXE III

### Exemples de calcul de la fiscalité sur les tabacs en France continentale du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

#### 1. Cas de mises à la consommation en sortie d'entrepôt fiscal suspensif de produits du tabac fabriqués dans l'UE et introduits en France continentale depuis un autre État membre de l'UE

Exemple 1 : mise à la consommation en sortie d'entrepôt fiscal suspensif de tabacs fine coupe destinés à rouler les cigarettes, fabriqué dans l'UE et introduits en France continentale depuis un autre État membre de l'UE :

- Quantités de tabac fine coupe destiné à rouler les cigarettes mis à la consommation : 180 blagues de 30 grammes, soit 5 400 grammes
- Prix de vente au détail de la blague de 30 grammes : 15 €

*Calcul de l'accise sur le tabac :*

- Tarif de l'accise :  $(104,20 \text{ €} / 1\,000 \text{ grammes}) \times 5\,400 = 562,68 \text{ €}$
- Produit du taux de l'accise par le prix de vente :  $(180 \times 15 \text{ €}) \times 49,10 \% = 1\,325,70 \text{ €}$
- Minimum de perception :  $(355,80 \text{ €} / 1000 \text{ grammes}) \times 5400 = 1\,921,32 \text{ €}$

La somme du produit du taux de l'accise par le prix de vente et du tarif est de 1 888,38 € (562,68 + 1 325,70). Ce montant est inférieur au minimum de perception. Le montant de l'accise est donc égal au minimum de perception, soit **1 921 €** après arrondi.

Exemple 2 : mise à la consommation en sortie d'entrepôt fiscal suspensif de cigarillos fabriqués dans l'UE et introduits en France continentale depuis un autre État membre de l'UE :

- Quantités de cigarillos mis à la consommation : 5 paquets de 20, soit 100 cigarillos
- Prix de vente au détail d'un paquet de 20 cigarillos : 11 €

*Calcul de l'accise :*

- Tarif de l'accise :  $(55,70 \text{ €} / 1000 \text{ unités}) \times 100 = 5,57 \text{ €}$
- Produit du taux de l'accise par le prix de vente :  $(5 \times 11 \text{ €}) \times 36,30 \% = 19,97 \text{ €}$
- Minimum de perception :  $(302,60 \text{ €} / 1000 \text{ unités}) \times 100 = 30,26 \text{ €}$

La somme du produit du taux de l'accise par le prix de vente et du tarif est de 25,54 €. Ce montant est inférieur au minimum de perception. Le montant de l'accise est donc égal au minimum de perception, soit **30 €** après arrondi.

Exemple 3 : mise à la consommation en sortie d'entrepôt fiscal suspensif de tabacs à chauffer commercialisés en bâtonnets fabriqués dans l'UE et introduits en France continentale depuis un autre État membre de l'UE :

- Quantités de bâtonnets mis à la consommation : 100 paquets de 20 bâtonnets, soit 2000 bâtonnets
- Prix de vente au détail d'un paquet de 20 bâtonnets : 9 €

*Calcul de l'accise :*

- Tarif de l'accise :  $(41,10 \text{ €} / 1000 \text{ unités}) \times 2000 = 82,20 \text{ €}$  pour 2000 bâtonnets
- Produit du taux de l'accise par le prix de vente :  $(100 \times 9 \text{ €}) \times 51,40 \% = 462,60 \text{ €}$
- Minimum de perception :  $(303,80 \text{ €} / 1000 \text{ unités}) \times 2000 = 607,60 \text{ €}$

La somme du produit du taux de l'accise par le prix de vente et du tarif est de 544,80 €. Ce montant est inférieur au minimum de perception. Le montant de l'accise est donc égal au minimum de perception, soit **608 €**.

## 2. Cas de mises à la consommation de produits du tabac directement après leur importation

### Exemple 4 : mise à la consommation de cigarettes directement après leur importation.

- Quantités de cigarettes importées : 700 paquets de 20 cigarettes, soit 14 000 cigarettes
- Prix "coût, assurance et fret" (CAF) du paquet de 20 cigarettes : 0,80 €
- Prix de vente au détail du paquet de 20 cigarettes : 10,5 €
- Taux de droit de douane applicable : 57,6 % (*taux donné à titre d'exemple : à vérifier lors de chaque importation*)

*Calcul des droits de douane :*

Droits de douane =  $0,80 \text{ €} \times 700 \times 57,6 \% = 322,56 \text{ €}$ , arrondi à **323 €**.

*Calcul de l'accise :*

- Tarif de l'accise :  $(72,70 \text{ €} / 1\ 000) \times 14\ 000 = 1\ 017,80 \text{ €}$  pour 14 000 cigarettes
- Produit du taux de l'accise par le prix de vente :  $(700 \times 10,5 \text{ €}) \times 55 \% = 4\ 042,5 \text{ €}$  pour 14 000 cigarettes
- Minimum de perception :  $(378,8 \text{ €} / 1000 \text{ unités}) \times 14\ 000 = 5\ 303,20 \text{ €}$

La somme du produit du taux de l'accise par le prix de vente et du tarif est de 5 060,30 €. Ce montant est inférieur au minimum de perception. Le montant de l'accise est donc de **5 303 €** après arrondi.

*Calcul de la TVA à l'importation :*

$[560 \text{ €} (\text{prix CAF}) + 323 \text{ €} (\text{droits de douane}) + 5\ 303 \text{ €} (\text{accise})] \times 20 \% = 1\ 237,20 \text{ €}$  arrondi à **1 237 €**.

### Exemple 5 : mise à la consommation de tabacs à narguilé directement après leur importation

- Quantité importée de tabac à narguilé : 100 pots de 50 grammes de tabac à narguilé, soit 5 000 grammes
- Prix "coût, assurance et fret" (CAF) d'un pot de 50 grammes : 3 €
- Prix de vente au détail d'un pot de 50 grammes : 14 €
- Taux du droit de douane : 74,9 % (*taux donné à titre d'exemple : à vérifier lors de chaque importation*)

*Calcul des droits de douane :*

Droits de douane :  $(3 \text{ €} \times 100) \times 74,9 \% = 224,7 \text{ €}$ , arrondi à **225 €**.

*Calcul de l'accise :*

- Tarif de l'accise :  $(35,90 \text{ €} / 1\ 000) \times 5\ 000 = 179,50 \text{ €}$
- Produit du taux de l'accise par le prix de vente :  $(100 \times 14 \text{ €}) \times 51,40 \% = 719,60 \text{ €}$
- Minimum de perception :  $(152,40 \text{ €} / 1000 \text{ grammes}) \times 5000 = 762 \text{ €}$ .

La somme du produit du taux de l'accise par le prix de vente et du tarif est de 899,10 € Ce montant est supérieur au minimum de perception. Le montant de l'accise est donc de **899 €** après arrondi.

*Calcul de la TVA à l'importation :*

$[300 \text{ €} (\text{prix CAF}) + 225 \text{ €} (\text{droits de douane}) + 899 \text{ €} (\text{accise})] \times 20 \% = 284,80 \text{ €}$  arrondi à **285 €**.